

« Les Mariés de l'Empereur » de Cambrai de 1805 à 1813

Par Philippe RAOULT

L'article qui suit parle du Premier Empire. Il concerne, comme chacun des articles déjà rédigés ou à venir, des Cambrésiens ou des citoyens de l'arrondissement de Cambrai, vivant à cette époque.

Le régime napoléonien a manifesté très officiellement et très tôt sa volonté de veiller à la réinsertion de ses anciens soldats au travers du mariage. Ce dessein répété est mis en œuvre pour la première fois en 1802.

Pour des raisons éditoriales, il ne nous a pas été possible de publier la totalité de mon étude, c'est pourquoi j'invite les lecteurs intéressés à se rapprocher de l'association pour tout complément d'information.

Premiers mariages dotés par l'Etat, entre des militaires retirés et des jeunes femmes

Tout d'abord, en l'an X (du 23 septembre 1801 au 22 septembre 1802), un arrêté du ministre de l'Intérieur prescrit aux autorités publiques de chaque chef-lieu d'arrondissement d'organiser à l'occasion du 1^{er} vendémiaire, premier jour de l'année du calendrier républicain, « le mariage d'une jeune fille avec un jeune homme choisi parmi les jeunes gens qui se sont distingués par des traits de courage ». Cette union est accompagnée d'une dot de trois cents francs-or (300 x 0,29 g d'or fin, le poids du Franc germinal).

Les 1^{er} vendémiaire, concernés par le mariage d'un couple, doté par l'Etat, correspondent aux 23 septembre 1802 (an XI), 24 septembre 1803 (an XII), 23 septembre 1804 (an XIII), enfin 23 septembre 1805 (an XIV), année de dernière utilisation du calendrier révolutionnaire. Les traits de courage réclamés aux jeunes hommes, en vue de ces mariages dotés, ne sont pas traduits par le conseil municipal de la ville comme étant un trait spécifique de jeunes militaires. On ne trouve pas dans les registres de Cambrai, aux dates anniversaires du nouvel an révolutionnaire, des années 1802 à 1805, de mariages cambrésiens liés à cette prescription, c'est -à- dire impliquant, dans une union célébrée et dotée, un militaire ou ex militaire.

Lié au couronnement de NAPOLÉON comme Empereur, le décret du 13 prairial an XII (mariage à Cambrai : 7)

Pour corriger cet état de fait, qui doit dépasser ce seul cas cambrésien, par le décret du 2 juin 1804 (13 prairial an

XII), afin de marquer solennellement son couronnement à venir, six mois plus tard, jour pour jour, et de le reproduire dans toutes les contrées de France, NAPOLÉON offre une dot de 600 francs à une « fille pauvre et honnête » de chacun des arrondissements des villes de Paris, Marseille, Lyon et Bordeaux, et de chaque arrondissement de l'Empire, dont le mariage aurait lieu le jour même du sacre impérial, le 2 décembre 1804.

La lecture des registres de la ville donne une liste nominative de ces mariages à Cambrai, voulus au plus haut sommet de l'Etat, choisis pour satisfaire aux prescriptions du décret impérial du 13 prairial an XII.

Tout en remarquant les libertés prises par la municipalité (dates anniversaires approximatives, non désignation de couple certaines années), en voici l'indication par ordre chronologique :

Le 13 janvier 1805 (pour un couronnement prévu de longue date, ayant eu lieu le 2 décembre 1804), mariage de
- Henry François FLINIAUX, âgé de 26 ans 3 mois, « militaire retiré », fripier ; et de
- Henriette Julie Joseph HOUILLON, 25 ans 10 mois, tous deux de Cambrai.

Témoins : DOUAY fils, maire ; Jean-Baptiste Joseph BURGAIROLLE, 64 ans, général, commandant la place de Cambrai, membre de la Légion d'honneur ; Géry BOILEUX, 47 ans, président du tribunal civil ; Charles BOUCHEZ (BOUCHER dans la base Léonore de la LH), 50 ans, lieutenant-colonel au corps impérial du génie, membre de la Légion d'Honneur ; Louis-Joseph LEQUEUX, 49 ans, président du tribunal de commerce.